



quels droits en cas de séparation?

Par **spica30**, le **12/04/2010** à **17:08**

bonjour, je vis depuis 29 ans avec un homme dont j'ai eu deux enfants, nous ne sommes pas mariés, il a fait construire une maison que nous vendons maintenant, tout son patrimoine immobilier (maison, locaux commerciaux, immeubles) sont en SCI et distribués en cas de succession devant notaire pour leur avenir.

n'étant pas mariés, il dit que tout revient à ses enfants, et qu'ils seront tenus (ils ont accepté et signé) à son décès de m'entretenir, car je n'ai aucun revenu, n'ayant travaillé que 6 ans.

j'envisage de me séparer de cet homme, dès la vente de la maison,

A quoi ai je droit? que puis je demander? suis je à la rue?

Par **spica30**, le **13/04/2010** à **19:09**

je viens de voir un avocat qui m'a dit que je ne pouvais prétendre à RIEN !!!! et que j'aurais dû me préserver, calculer, me marier ! belle réponse, qui ne m'avance pas